

Paris, le 25 mars 2004

CIR 028/03.VV



Toutes les associations

Aides aux jeunes 2004

Monsieur le Président,

Nous vous faisons parvenir ci-joint, trois états de demandes d'aides à nous retourner renseignés.

Vous pouvez nous faire parvenir vos demandes dès maintenant. Toutefois, afin de faciliter leur traitement demandons de bien vouloir regrouper celles-ci.

L'ensemble des dossiers devront être adressés **AVANT LE 15 DECEMBRE 2004.**

Les documents nous parvenant après la date sus mentionnée ne pourront être pris en considération.

Les critères d'attribution sont énoncés dans la note permanente 5.1.

Les aides ne seront accordées que si les formulaires sont totalement complétés et accompagnés des copies des pièces justificatives suivantes :

- | | |
|--|---|
| ☞ Aides formation au BPP : <i>Lâcher</i> : | ✓ copie carte identité ou livret de famille, carnet de vol - page du lâcher. |
| <i>BPP</i> : | ✓ copie carte identité ou livret de famille, diplôme du B.I.A.(si obtenu), diplôme du brevet. |
| ☞ Aides post BPP: | |
| <i>Circuit "90km"</i> : | ✓ copie carte identité ou livret de famille, copie de la page du carnet et attestation du chef pilote de la réalisation de l'épreuve. |
| <i>Formation campagne</i> : | ✓ copie carte identité ou livret de famille, copie de la page du carnet de vol mentionnant l'autorisation campagne. |
| <i>Brevet "D"</i> : | ✓ copie carte identité ou livret de famille et diplôme du brevet. |
| ☞ Aides perfo : | |
| <i>300 km</i> : | ✓ copie carte identité ou livret de famille, carnet de vol - page du 300 km. |
| <i>500 km</i> : | ✓ copie carte identité ou livret de famille, carnet de vol - page du 500 km. |
| <i>Rég. ou Inter-reg.</i> : | ✓ copie carte identité ou livret de famille, résultats concours (1 seul concours par année). |

Nous vous rappelons que seuls les licenciés d'associations agréées par les Ministères des Sports et des Transports peuvent bénéficier des aides.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le D.T.N. Adjoint

Jean-Michel ROY

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETE.

VOS DEMANDES SONT A RETOURNER A :

Valérie VANKEERBERGHEN - FFVV 29 RUE DE SEVRES 75006 PARIS



FORMULAIRE BOURSES FORMATION AU BPP 2004

ASSOCIATION :

	NOM	PRENOM	N° LICENCE FEDERALE	DATE DEBUT DE FORMATION	N°BIA (*)	DATE LACHER (*)	N°BPP (*)	MONTANT DE LA BOURSE
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
18								
19								

Certifié exact, date :
Signature du Président

A RETOURNER
AVANT LE 15
DECEMBRE 2004 **TOTAL**



Réservé FFVV

*** joindre impérativement les justificatifs :**
(copie : carte identité ou livret famille, BIA, carnet de vol-page du lâcher, diplôme BPP.)

FORMULAIRE BOURSES FORMATION POST BPP 2004

ASSOCIATION :

NOM	PRENOM	N° LICENCE FEDERALE	DATE DU CIRCUIT "90km" (*)	DATE AUTORISATION CAMPAGNE(*)	DATE DU BREVET D (*)	MONTANT DE LA BOURSE
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						

Certifié exact, date :
Signature du Président

A RETOURNER
AVANT LE 15
DECEMBRE 2004

TOTAL

Réservé FFVV

* joindre impérativement les justificatifs :

(copie :carte identité ou livret famille, copie de la page du carnet de vol : "90km", attestation du chef pilote de réalisation de "90km", autorisation campagne copie de la page du carnet vol, diplôme du brevet "D".)

FORMULAIRE AIDES PERFO 2004

ASSOCIATION :

NOM	PRENOM	N° LICENCE FEDERALE	DATE REALISATION DU 1er 300 Km (*)	DATE L'OBTENTION DU 500 Km (*)	DATE PARTICIP. CHAMP. REG OU INTER-REG (*)	MONTANT DE LA BOURSE
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						

A RETOURNER AVANT
LE 15 DECEMBRE
2004

Certifié exact, date :
Signature du Président

TOTAL

Réservé FFVV

* joindre impérativement les justificatifs :

(copie :carte identité ou livret famille, carnet de vol- page 300 ou 500 km - Attention : ces dates seront contrôlées par l'ANEPVV à qui la FFVV a confié la gestion des épreuves FAI, résultats du concours régional ou inter-régional *uniquement et 1 seul par année*)